

CONSEIL MUNICIPAL

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU VENDREDI 12 Octobre 2012

Présents: GARRON Jean- Marie , GARRON Patricia,, CONSTANS Noël, CONSTANS Serge, MARGUET Michel, MESSENGER Daniel, ROUVIER Daniel, AVANIAN Jacques, ZERDOUMI Richard

1. ADHESION au SIVOM du HAUT-VAR

Monsieur le Maire revient sur la demande du Sivom du Haut-Var concernant l'adhésion de la commune au Sivom , et rappelle qu'une décision doit être prise, le sujet ayant déjà été évoqué lors du dernier conseil.

Monsieur Le Maire précise que le projet de création d'Intercommunalité Haut-Var Verdon étant à présent validé par Monsieur Le Préfet du Var, la compétence « Ordures ménagères » serait exercée par la future interco. Il serait ainsi souhaitable que toutes les communes de cette interco délèguent leurs compétences « ordures ménagères » au même prestataire. Dans ces conditions, Monsieur Le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après avoir oui l'exposé de Monsieur Le Maire, et en avoir délibéré

En l'attente de la création de la Communauté de Communes Haut-Var Verdon qui aura et exercera la compétence « O.M »

Le Conseil Municipal **est favorable** à l'adhésion de la commune au Sivom du Haut-Var

2. NUMERISATION du TERRITOIRE COMMUNAL PCI VECTEUR :

DEMANDE d'AIDE FINANCIERE à la REGION

Le Conseil municipal - **est favorable** à la numérisation des plans cadastraux (sous format PCI Vecteur) ,sous maîtrise d'ouvrage communale - **Sollicite** l'aide de la Région à hauteur de 30 % du coût estimatif de 605.52 € HT

3. DOSSIER : CONSTRUCTION du NOUVEL HOTEL de VILLE

Le Conseil Municipal Considérant la requête déposée par la Société CMTP auprès du Tribunal administratif de Toulon

-autorise Monsieur Le Maire à ester en justice et à être représenté par Me Eric LANZARONE , Avocat 64 Rue Grignan 13 001 MARSEILLE.

-Est favorable à l'intervention du Cabinet d'Avocats Lanzarone, pour une assistance dans le cadre de la passation des lots du nouveau marché Construction du Nouvel Hôtel de Ville .

4. QUESTIONS DIVERSES :

- Accord de principe sur le changement de gérance de l'Auberge communale, au profit de Mr Julien DEOU et Melle Sophie GOSSELIN -Vérifier les clauses du bail , lier le bail de l'auberge et l'appartement - soumettre le bail à TVA(ainsi que la bail de l'épicerie)
- Accord sur l'arrêté de Monsieur Le Préfet du var, en date du 27 Septembre 2012 portant projet de création du périmètre de la communauté de communes regroupant les communes de Aiguines, Artignosc, Aups, Baudinard, Bauduen, Moissac, Les Salles, Régusse, Tourtour, Vérignon, Villecroze.
- Le Conseil est favorable à la mise en place du Titre Interbancaire de paiement par Internet (TIPI) pour le budget eau-assainissement
- Le conseil souhaite se porter acquéreur de la parcelle F 509 du Grand Jardin, et voir la possibilité d'y intégrer « la fontaine » appartenant à la parcelle F 511
- DPU : Le Conseil Municipal ne préempte pas le bien suivant :
Les Bardelières F 279, Le Village F 451-F 114, Les Planets B 156

La séance est levée à 21 h 30

Vu pour être affiché le Vendredi 19 Octobre 2012, conformément aux prescriptions de l'article -L.2121-25 du code général des Collectivités Territoriales.